



**Direction de l'Aménagement du
Territoire, de l'Environnement et de
l'Economie**
Service Aménagement du Territoire et
Urbanisme Réglementaire

M. LE PRESIDENT
PÔLE METROPOLITAIN DU GENEVOIS
FRANCAIS
15 AVENUE EMILE ZOLA
74100 ANNEMASSE

Elu référent : Denis MAIRE
Affaire suivie par Nicolas HUE
Email : Nicolas.HUE@annemasse-agglo.fr
Réf. 2023/D/869



Annemasse, le **19 AVR. 2023**

**Objet : Grand Genève - Position d'Annemasse Agglo relative à la Vision
Territoriale Transfrontalière**

Monsieur le Président, *Ben Christian,*

Le 13 septembre 2022, le GLCT Grand Genève a impulsé une démarche visant à élaborer une nouvelle Vision Territoriale Transfrontalière. Annemasse Agglo a pleinement pris part à ce processus de concertation visant à définir une stratégie commune d'aménagement qui contribuerait à placer le Grand Genève sur une trajectoire de neutralité carbone d'ici 2050. Annemasse Agglo partage les enjeux, objectifs et orientations globales de la démarche, et souhaite affirmer son intérêt pour le travail engagé et remercier le Grand Genève pour les moyens humains et financiers engagés pour façonner ensemble l'avenir du territoire. Dans un souci de co-construction, il nous paraît néanmoins nécessaire de partager plusieurs réserves et propositions afin d'assurer la réussite de la démarche. Il ressort en effet de la participation aux deux séries d'ateliers réalisés à l'échelle des Périmètres d'Aménagement Concertés d'Agglomération (PACA) des motifs d'interrogation, voire d'insatisfaction.

Tout d'abord, la place extrêmement discrète du cœur de l'agglomération dans les échanges tant techniques que politiques depuis le lancement de la réflexion constitue un premier motif d'interrogation. Le principal moteur de la croissance économique et démographique du territoire transfrontalier nous semble jusqu'ici moins étudié que sa périphérie, tandis que la démarche entend concilier des perspectives de fort développement économique avec une ambition forte de transition écologique et de décarbonation. Dans cette équation, il est évident que la partie française ne peut jouer seule le rôle de variable d'ajustement. Un **débat politique transfrontalier sur la répartition des logements et des activités** à l'horizon 2050 apparaît nécessaire afin de fonder une stratégie d'aménagement permettant de constituer une métropole transfrontalière juste et équilibrée. Il semble tout aussi nécessaire d'engager une **réflexion collective sur les capacités d'accueil des différentes collectivités** composant le Grand Genève. Cette réflexion ne doit pas se



résumer aux seules opportunités foncières, mais bien intégrer l'ensemble des services publics nécessaires à l'accueil de nouvelles populations : santé, éducation, social, mobilité, eau et assainissement... Notre capacité à accueillir dans de bonnes conditions des populations nouvelles est ainsi dépendante des ressources financières, humaines mais aussi environnementales de nos territoires. Au regard de ce qui précède, et dans un contexte de contraintes budgétaires, de difficultés de recrutement et de changement climatique (dont nous pouvons déjà apercevoir les effets potentiels, notamment sur la ressource en eau), cela suppose de pouvoir s'entendre sur un modèle et un rythme de développement économique acceptable des deux côtés de la frontière.

En parallèle de cette réflexion sur la répartition spatiale des équipements, activités et population au sein du Grand Genève, nous proposons que la question du coût et du financement des mesures présentées puissent être rapidement abordées. En particulier, l'engagement d'une discussion recherchant **de nouvelles modalités de solidarité financière** serait bienvenu afin de financer les services nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble de notre agglomération transfrontalière.

Un second ensemble de réserves concerne **la méthode et le calendrier d'élaboration de la Vision Territoriale Transfrontalière, qui engendrent des difficultés d'appropriation de la démarche**. Une forte dissymétrie est constatée au cours des ateliers PACA entre une forte mobilisation de l'administration cantonale du côté genevois, et davantage d'interlocuteurs politiques du côté français. Ainsi, les différents formats proposés jusqu'ici n'ont pas suffisamment permis une réelle discussion politique de fond entre élus suisses et élus français. De plus, si l'ambition de la feuille de route proposée par le Canton de Genève est intéressante, la contribution française nécessitera un temps de discussion et d'appropriation démocratique au sein des conseils municipaux et communautaires afin de garantir une vision réellement partagée et un atterrissage opérationnel des orientations. Pour cette raison également, il semble prématuré d'énoncer des mesures d'aménagement précises sans avoir discuté auparavant des équilibres territoriaux et des conditions financières de mise en œuvre de la Vision Territoriale Transfrontalière.

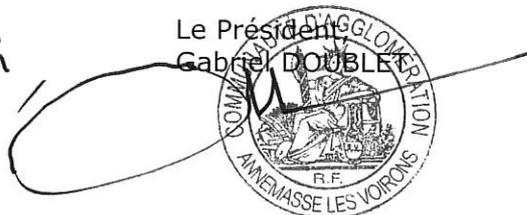
Enfin, l'avis d'Annemasse Agglo ayant été sollicité en Conférence Aménagement du Pôle Métropolitain du Genevois Français sur les focus et mesures d'urgence proposés par les bureaux d'études prestataires chargés de chacun des PACA, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint l'avis d'Annemasse Agglo sur les éléments proposés.

En formulant ces observations, Annemasse Agglo renouvelle sa volonté de s'inscrire dans un partenariat permettant de trouver ensemble les solutions permettant la réalisation d'une métropole transfrontalière juste et équilibrée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations les meilleures.

Bien à toi

Le Président,
Gabriel DOUBLET





Objet : Avis sur les focus et mesures d'urgence proposés dans le cadre de l'élaboration de la Vision Territoriale Transfrontalière

I. Contexte de la demande

Annemasse Agglo est concerné par **deux périmètres PACA : Chablais et Arve**. Les prestataires retenus sur ces deux périmètres ont proposé, à la demande du Grand Genève, une série de focus et de mesures d'urgence permettant de tester des propositions et placer le territoire sur une trajectoire de transition écologique. L'avis de la collectivité est sollicité par le Grand Genève et le Pôle Métropolitain du Genevois Français, dans le cadre de l'élaboration de la Vision Territoriale Transfrontalière.

Le but est à la fois d'expérimenter la mise en œuvre de la stratégie d'aménagement à échelle locale, de croiser des éléments singuliers et des problématiques récurrentes sur le territoire et ainsi constituer des cas d'études pour partie répliquables afin de mettre en œuvre la transition écologique sur le territoire.

Annemasse Agglo propose ci-dessous son analyse pour les focus exclusivement situés sur son territoire, ou à ses franges. Cette analyse est fondée en partie sur le SCoT d'Annemasse Agglo, approuvé fin 2021, ainsi que sur différentes démarches et réflexion engagées par la collectivité.

II. Focus pouvant présenter un intérêt pour la collectivité et/ou l'élaboration globale de la Vision Territoriale Transfrontalière

1. Gaillard – secteur douane (PACA Arve) :

Le bureau d'études AREP identifie sur ce secteur des enjeux liés au logement, à la fragmentation socio-spatiale des infrastructures routières et souhaite aborder la question des mobilités durables transfrontalières.

Il semblerait plus prioritaire de traiter la problématique de l'habitat (rénovation, réhabilitation de l'habitat dégradé, logiques spéculatives, logement social de fait) et des équilibres sociaux, qui méritent un approfondissement dans le cadre de l'élaboration de la Vision Territoriale Transfrontalière. En effet, la gestion des enjeux est étroitement lié à la dynamique transfrontalière de l'agglomération. En parallèle, il paraît également fondamental que la thématique du logement soit également abordée par un focus sur le territoire genevois, tel que celui proposé à Chêne-Bourg.

2. La Forêt transfrontalière de Jussy-Douvaine (PACA Chablais):

Ce focus est justifié par la présence d'un corridor biologique entre les Voirons et les rives du Léman, et par la qualité paysagère, écologique et sociale du massif forestier transfrontalier, à proximité de pôles urbains.

Le SCoT d'Annemasse Agglo entend déjà préserver les territoires agricoles et forestiers situés à proximité, et identifie des corridors écologiques à préserver entre le massif des



Voiron et la forêt de Jussy. **La question de l'accessibilité et de la sécurisation des modes doux pourrait en revanche être approfondie.**

3. Centre hospitalier Alpes Léman (PACA Arve)

Les enjeux identifiés par le bureau d'étude sont relatifs à la fragmentation paysagère et écologique, à la sobriété foncière, à la mobilité et à l'opportunité d'exploiter la toiture de l'hôpital pour la production d'énergie. Le Centre Hospitalier est un équipement important pour Annemasse Agglo, cependant situé aux franges de son territoire. Les propositions visant à organiser et rationaliser les flux d'échanges entre Annemasse Agglo et Findrol peuvent susciter un intérêt.

III. Focus jugés peu prioritaires, au regard des enjeux ou des réflexions déjà engagées par Annemasse Agglo

4. Annemasse – ZAE du Mont-Blanc (PACA Arve) :

Le focus proposé entend aborder les enjeux de désimpermeabilisation et d'optimisation du foncier économique. Sur ce sujet important, Annemasse Agglo est déjà engagé dans plusieurs démarches, notamment l'appel à idées Mix'Cité 3 avec le CAUE et l'EPF. Un focus sur les zones d'activité du territoire d'Annemasse Agglo entraînerait à notre sens une faible valeur ajoutée. D'autres sites d'expérimentation semblent possibles sur le périmètre du PACA Arve.

5. « Méandres du Bout du Monde (PACA Arve) :

Ce focus est envisagé sous l'angle de la préservation des milieux, de la régulation de la pression foncière, et de la fragmentation du parcellaire agricole. S'il serait cohérent d'intégrer dans le périmètre de ce focus le secteur des Iles de la commune d'Étrembières, cette portion de territoire est préservée de l'urbanisation dans le SCoT d'Annemasse Agglo et fait de longue date l'objet de nombreuses études et traitements politiques. Actuellement, le SM3A a engagé des démarches de restauration du lit de l'Arve dans ce secteur. Une étude supplémentaire sur ce secteur ne semble pas prioritaire.

6. « Mont Salève – Etrembières/Monnetier-Mornex » (PACA Arve) :

Les enjeux présentés sont à la fois liés au paysage (boisement et embroussaillage, protection flancs du Salève), à la mobilité (accès à la nature, aux alpages, liens entre les infrastructures routière, ferroviaire et par câble) et à la désimpermeabilisation des surfaces artificialisées. Les carrières constituent une activité économique sensible par son impact paysager, mais nécessaire pour assurer un approvisionnement local en matériaux de construction. Sur le volet mobilité de loisirs, le téléphérique est en rénovation et des études ont déjà été engagées pour renforcer l'interface multimodale.



IV. Mesures d'urgence

Dans le cadre de l'élaboration de la Vision Territoriale Transfrontalière, il a été demandé aux bureaux d'étude prestataires de proposer des mesures d'urgence à mettre en œuvre dès 2023 au sein de chaque PACA. Les propositions formulées appellent plusieurs constats.

Tout d'abord, le nombre de mesures proposées ne permet pas un positionnement pour chacune d'elles (plus de 80 mesures proposées par AREP sur le PACA Arve, près d'une trentaine sur le PACA Chablais). Le présent avis est centré sur les mesures relevant de compétences des communes et intercommunalités, regroupées par thématiques. En effet, certaines mesures relèvent de compétences que n'ont pas les collectivités locales et font donc appel à d'autres échelons décisionnels pour leur mise en œuvre éventuelle.

Parmi ces mesures, le délai de mise en œuvre coïncide parfois mal avec le temps de mise en œuvre opérationnelle et d'élaboration budgétaire, ce qui n'exclut pas l'engagement de réflexions et de stratégies de moyen long terme en la matière. C'est notamment le cas des mesures :

- Visant un report massif des transports individuels motorisés vers les transports en commun
- De développement ou renforcement d'offres de services de mobilité telles que les BHNS ou navettes
- De rénovation du bâti et des centres-bourgs,
- De développement de commerces et services de proximité dans les secteurs résidentiels.

Une mise en œuvre dès 2023 suppose aussi que les mesures d'urgence soient déjà inscrites à l'agenda politique. C'est cependant le cas de certaines mesures proposées par les prestataires, qui sont réalisées ou en cours d'élaboration sur le territoire d'Annemasse Agglo. Citons par exemple :

- incitation au covoiturage par le Pôle Métropolitain,
- développement de parkings relais près des axes de transport en commun,
- signalétique piétonne et cycle sur une partie des berges de l'Arve,
- optimisation des ZAE,
- piétonisation du centre-ville d'Annemasse,
- extension des zones 30,
- hausse de la fiscalité des résidences secondaires,
- densification des sols déjà artificialisés.

Enfin, il est à noter qu'Annemasse Agglo est engagée dans une phase de mise en œuvre de son SCoT. Celui-ci anticipait la mise en œuvre de l'objectif ZAN et définissait une série de prescription permettant d'engager la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique. Il est ainsi proposé d'accompagner la révision des Plans Locaux d'Urbanisme par la rédaction d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation transversale sur les thématiques de la transition énergétique et de l'adaptation au changement climatique. Ces démarches engagées par Annemasse Agglo pourraient reprendre certaines mesures d'urgence en les inscrivant dans une échéance relativement brève dans plusieurs règlements locaux d'urbanisme.



Annemasse Agglo

Annemasse - Les Voirons Agglomération

Envoyé en préfecture le 03/05/2023

Reçu en préfecture le 03/05/2023

Publié le

ID : 074-200075372-20230427-CS2023_17-DE



Globalement, il est à noter que la première mesure d'urgence dans le cadre de l'élaboration de la Vision Territoriale Transfrontalière est de s'entendre sur une stratégie d'aménagement équilibrée de part et d'autre de la frontière, fondée sur un rythme de croissance soutenable de la métropole transfrontalière.

Reignier-Esery, le 12 avril 2023

A l'attention de Monsieur le Président
Monsieur Christian Dupessey
Pôle Métropolitain du Genevois Français
(PMGF)
15 Avenue Émile Zola
74 100 Annemasse

Réf : PM/Aménagement durable du territoire /2023-99
Objet : Contribution à la Vision Territoriale Transfrontalière

Monsieur le Président,

Lors de notre dernière séance du Conseil en date du 5 avril, Nadine PÉRINET, 1^{ère} Vice-présidente en charge de l'Aménagement et moi-même, nous avons tenu à débattre avec l'ensemble des élus communautaires, de la manière dont nous projetons notre Territoire et tout particulièrement, dans le cadre de réflexions de portées plus larges, telle que celle que constitue la Vision territoriale transfrontalière (VTT).

Nous avons tout d'abord introduit la séance par le rappel d'un bilan chiffré, très significatif : Un taux de croissance de 1,4 % annuel (contre 0,4 % au niveau national), 42 % des actifs sont frontaliers (4 500 en 2019) et 80 % des nouveaux actifs qui s'installent travaillent en SUISSE. Quant à la dépendance à l'emploi extérieur et la mobilité pendulaire, le bilan est simple : 87 % des actifs occupent un emploi dans une autre commune que celle de résidence et 86 % des trajets domicile-travail se font en voiture.

Notre Territoire accueille une population familiale à haut revenu, avec un taux de natalité de 12,5 % et une médiane du niveau de vie à 32 700 € (7^{ème} au rang des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de FRANCE, sur une moyenne nationale de l'ordre de 21 930 €).

Ce constat s'accompagne d'une exclusion forte de certains ménages du marché résidentiel notamment. En effet, notre écart interdécile est de 4,6 : ce qui signifie que 10 % des plus riches gagnent 4,6 fois plus que 10 % des plus pauvres. C'est un écart important qui tend à s'accroître.

La spéculation foncière et immobilière est galopante : + 8 % de croissance des prix de l'immobilier en 2022. Un loyer moyen à 17 € par m² et un achat à 4 124 € par m².

98 logements sont commencés par an pour une surface de 112 m² en moyenne (79,7m² moyenne nationale).

Malgré ce développement effréné, la Communauté de communes reste un réservoir de biodiversité et de production agricole important, essentiel pour le Territoire, et bien au-delà de son seul périmètre.

57 % de ses surfaces sont agricoles, 32 % représentent des forêts et des milieux naturels, et seules 11 % des surfaces sont artificialisées.



En revanche, entre 2011 et 2021, ce sont pas moins de 103 hectares d'Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (ENAF) consommés (l'équivalent de 141 terrains de football), soit 10 hectares en moyenne par an, dont 88 % pour l'habitat.

Préserver les ressources, maintenir un territoire vert, contenir la spéculation foncière, garantir l'accès au logement pour tous, maintenir l'emploi sur le Territoire, réduire les inégalités sociales, optimiser le foncier, ce sont là, les objectifs principaux que nos élus se sont fixés.

Puis, nous avons été conduits à nous interroger sur les outils existants pour parvenir à nos objectifs :

Nos documents de planification et d'orientations : les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des communes, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) "Cœur du Faucigny" en cours d'élaboration, ainsi que l'objectif "Zéro Artificialisation Nette" (ZAN) prescrit par la loi Climat et Résilience et la Charte du Grand Genève en transition, jouent un rôle majeur dans la réalisation de nos objectifs. Ce sont autant de boussoles qui nous permettent de garder le cap.

La Communauté de communes d'Arve et Salève est membre du Pôle métropolitain et s'inscrit dans la dynamique d'agglomération du Grand Genève : compacte, multipolaire et verte. Le bilan chiffré de notre Territoire, lui permet de s'inscrire dans sa dimension verte, avec ses 8 communes membres rurales, engagées dans l'agriculture et la préservation de la biodiversité.

En 2022, le PMGF a entrepris, aux côtés de ses partenaires de l'Agglomération, l'élaboration d'une Vision Territoriale Transfrontalière. Point de départ d'un besoin de révision du Plan Directeur Cantonal Genevois, elle détermine la vision d'aménagement du Grand Genève. Ses objectifs de préservation de la biodiversité et de lutte contre le dérèglement climatique en font un document d'accompagnement de la planification et de mise en œuvre des objectifs de la Charte du Grand Genève, notamment.

Aujourd'hui, il nous paraît indispensable de devoir renforcer nos échanges avec les partenaires du Grand Genève, et notre interdépendance. Il convient de construire des outils communs permettant à notre Territoire, d'évoluer sereinement aux côtés de la politique économique portée par Genève. L'objectif étant de préserver ses spécificités, et dans le respect de l'unité de cet ensemble territorial que constitue le Pôle.

Il en ressort que nous avons besoin de reprendre les discussions avec Genève pour une meilleure compréhension et prise en compte de nos enjeux respectifs.

En effet, nous avons le sentiment aujourd'hui d'être contraints par une course effrénée, que nous maîtrisons difficilement. Même si nous continuons à financer de l'investissement pour répondre aux besoins d'infrastructures de nos citoyens, nous avons de moins en moins de capacité de les faire fonctionner.

A l'échelle d'Arve et Salève, plusieurs projets d'infrastructures et des réflexions sont engagés :

- Réalisation du schéma directeur cyclable ;
- Souhait de porter une étude d'opportunité de réouverture de la gare SNCF de Mornex ;
- Construction d'un complexe intercommunal sportif et culturel ;



Plusieurs actions majeures en faveur de la préservation de ce Territoire sont également initiées :

- Actions de sauvegarde de notre biodiversité ;
- Travail avec les agriculteurs sur les Zones Agricoles Protégées, ou voire même un périmètre de Protection et mise en valeur des Espaces Agricoles et Naturels périurbains (PAEN)... ;
- SCOT, PACA : préservation des zones économiques et des friches avec pour objectif le maintien et le développement des entreprises à fortes valeurs ajoutées (de préférence pas de pôle logistique et de Grandes et Moyennes et Surfaces commerciales) ;

Il nous faut trouver cet équilibre complexe et fragile de maîtrise d'une croissance raisonnée, tout en préservant de manière forte notre environnement et sans devenir un territoire dit "serviciel".

Lors de nos échanges, il nous a été possible de souligner qu'il existait une inadéquation entre les nombreux objectifs portés par la Charte du Grand Genève et les orientations inscrites dans les premiers travaux de la VTT : neutralité carbone ? ressource en eau ? accès à la santé pour tous ? etc...

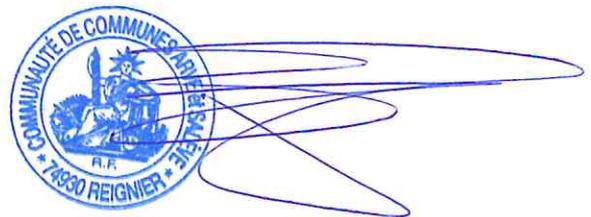
En synthèse, les débats ont porté sur la nécessité de :

- Préserver le territoire d'Arve & Salève comme un réservoir vert à l'échelle du Grand Genève ;
- Une complète prise en compte des objectifs de la Charte du Grand Genève au travers de la VTT ;

Telle a été l'expression des membres du Conseil d'Arve & Salève au vu de la VTT, que nous nous devons de vous restituer et que vous saurez présenter au Grand Genève.

Dans cette attente, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleures salutations.

Le Président
Arve & Salève Communauté de communes
Sébastien Javogues



Bonneville, le 13 avril 2023

POLE METROPOLITAIN DU GENEVOIS

FRANÇAIS

Monsieur Christian DUPESSEY

15 avenue Emile Zola

74100 ANNEMASSE

Votre interlocuteur : Amandine BAZ, Directrice des politiques territoriales
Tel : 04.50.25.24.11 - Courriel : a.baz@ccfg.fr
Nos Réf : 139/2023/CD/AB

Objet : Contribution à l'élaboration de la Vision territoriale transfrontalière Grand Genève 2050

Monsieur le Président,

L'élaboration de la vision territoriale transfrontalière du Grand Genève 2050 est l'occasion de construire un véritable projet de territoire solidaire et partagé à l'échelle de l'agglomération. Elle doit permettre de définir une vision de l'avenir du Grand Genève pour appréhender les enjeux, fixer des orientations stratégiques majeures pour les années à venir, mais également appréhender les modalités de sa mise en œuvre en termes d'actions et de contractualisations.

Elle ne peut en ce sens que reposer sur un débat politique transfrontalier pragmatique sur les concepts et enjeux, sur les équilibres territoriaux et conséquences de la dynamique démographique et économique du Grand Genève pour des engagements communs, et sur la définition de moyens financiers et outils opérationnels pour assurer l'efficacité des politiques publiques qui permettront sa mise en œuvre.

La CCFG souscrit pleinement à ce titre à la contribution formulée par le Genevois français, et les souhaits formulés en faveur d'un fonds d'agglomération qui pourrait notamment intervenir dans le financement du fonctionnement des services de mobilité, ou d'un partenariat financier en faveur de la maîtrise du foncier pour l'habitat abordable et l'économie.

Les premières orientations spatiales identifiées pour le PACA Arve posent des principes directeurs intéressants, avec une stratégie mobilité intégrant la réaffectation des infrastructures majeures existantes aux modes alternatifs à l'autosolisme, dont l'A40/A41 constituerait la dorsale structurante en complément de l'axe ferroviaire. Ces orientations s'appuient parallèlement sur le concept de la ville du 1km ou du 2km maillée autour de cette double dorsale, incitant à la densification de l'urbanisation dans une logique de proximité et de réduction des déplacements.

Sans remettre en question leur intérêt, ces concepts doivent toutefois être croisés avec les scénarii de capacité d'accueil de population et d'emploi. La capacité de Faucigny-Glières à prendre part à l'accueil des 200 000 habitants potentiels supplémentaires projetés sur le Genevois français à horizon 2050 nous interroge grandement. Les perspectives dépassent de loin les orientations esquissées au titre de nos documents de planification (SCOT, Programme Local de l'Habitat, etc.) ou des enjeux de transition, et interrogent la capacité du territoire en termes de ressources et de financement des équipements indissociables d'un tel développement.

Une meilleure intégration des ressources (eau, agriculture, etc.) dans la réflexion nous semble d'ailleurs un préalable nécessaire à la définition de nos orientations communes, tout comme la question des activités économiques mérite d'être approfondie.



Les principes posés sur ce dernier point identifient un hub industriel sur le périmètre de la CCFG, ce qui va dans le sens de la volonté du territoire de préserver son tissu économique et un taux d'emploi local fort. Toutefois, d'autres secteurs préférentiels de développement identifiés sous-entendent un développement mixte de l'habitat et de l'activité économique quand nous identifions un besoin prioritaire de maintien de l'activité industrielle sur ces sites.

Pour poursuivre avec le recensement des infrastructures de mobilité, nous identifions deux lignes de transport à haut niveau de service complémentaires au service projeté sur l'axe A40/A41 et à l'axe ferroviaire, qui permettraient de couvrir les liaisons Annemasse-Findrol-Bonneville-Marignier et Annemasse-Findrol-La Roche-sur-Foron, empruntant les RD 1205 et 903 à restructurer en faveur des transports collectifs. Il semble que la vision territoriale doive également plus précisément intégrer les enjeux d'amélioration ou confortement des infrastructures de mobilité structurantes nécessaires au projet, notamment en termes de franchissement de l'Arve/autoroute, etc.

Concernant les mesures d'urgence identifiées, ces dernières pourraient être approchées de manière plus opérationnelle, et si le Zéro Artificialisation Brut est une piste louable, elle nous semble à ce stade difficile à concilier avec les équilibres territoriaux recherchés (accueil emplois, densité acceptable, etc.), et difficile à soutenir à ce titre.

Enfin pour les options à l'étude en matière de focus territoriaux, à l'échelle de Faucigny-Glières nous souhaiterions privilégier le secteur de la zone d'activités économiques de Bonneville, au regard des enjeux qu'il présente en termes de densification/requalification, de paysage, ou de positionnement stratégique dans l'armature territoriale esquissée.

Vous remerciant pour la considération que vous pourrez accorder à cette contribution, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes salutations distinguées.

Très cordialement,

Le Président,
Stéphanie VALLI


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
FAUCIGNY-GLIÈRES

Copie à : Monsieur le Président du Pôle métropolitain du Genevois français

Le président

Suivi par : Catherine BOUQUIN
cbouquin@paysdegexagglo.fr

N/Réf : DP/CB/284421

Objet : PACA - Contributions de Pays de Gex
Agglomération



Monsieur Christian DUPESSEY
Président
du Pôle Métropolitain du Genevois Français

15 avenue Émile Zola

74100 ANNEMASSE

Gex, le 12 avril 2023

Monsieur le Président,

Dans un contexte historique de longue date de coopération transfrontalière autour du bassin de vie du Grand Genève, la Vision Territoriale Transfrontalière traduira à terme les dix objectifs de la Charte du Grand Genève en transition récemment signée par l'ensemble de nos partenaires.

À ce titre, Pays de Gex Agglomération avec le Pôle Métropolitain du Genevois Français, s'inscrit totalement dans cette démarche et a une volonté forte d'élaborer une vision partagée et coconstruite avec nos partenaires à travers les Périmètres d'Aménagement Coordonné d'Agglomération (PACA).

À la suite des ateliers et au comité politique de janvier 2023, les élus gessiens ont pu faire part de leurs constats lors de la réunion politique du 22/02/2023 organisée par le Pôle Métropolitain.

Un travail de réflexion s'est engagé au sein de l'Agglomération du Pays de Gex et a abouti à la présente contribution validée par notre bureau exécutif et portant sur les points suivants :

1. La méthodologie employée par nos partenaires suisses :

Le territoire gessien est concerné par deux PACA pour lesquels les mandataires désignés ont des méthodologies et des rendus très différents. D'où la difficulté d'avoir une vision uniforme sur l'ensemble de notre territoire.

En termes de gouvernance, les ateliers ont réuni une faible participation politique des partenaires suisses mais une forte présence technique. Ce qui a donné l'impression aux élus français de ne pas être entendus. Les élus gessiens insistent donc pour parvenir à une gouvernance équilibrée et à une appropriation de la démarche par des temps de discussions politiques à travers les instances transfrontalières existantes comme les assemblées du GLCT et des séminaires politiques dédiés.

2. Sur le fond des 1ers rendus de diagnostic :

D'une manière générale, l'ensemble des quatre mandataires ont fait preuve d'un manque de territorialisation dans leur 1^{ère} version de diagnostic objet des ateliers de janvier dernier. Il est en effet nécessaire de mieux prendre en compte dans les PACA la centralité de Genève (ville et canton) et ses impacts sur les territoires français et leurs contraintes en termes de construction de logements et de mobilité :

a. Rééquilibrer les capacités d'accueil en logements sur les territoires français et suisse

En termes de logements, le canton de Genève doit s'engager à réaliser et à mettre en œuvre les capacités d'accueil déjà identifiées. Les conséquences du développement de Genève doivent en effet être partagées. La croissance démographique que connaissent les territoires français, et le Pays de Gex en particulier, nécessite la construction de logements et une mise à niveau des services et des équipements publics.

Par ailleurs, les salariés en euros ont du mal à se loger sur le territoire et le différentiel de revenus entraîne des inégalités sociales auxquelles les collectivités françaises doivent faire face. Pays de Gex Agglomération a donc la volonté forte d'un développement raisonné en empêchant l'étalement urbain et en travaillant sur les différentes typologies de logements (sociaux, abordables, BRS-baux réels solidaires...) avec des densités acceptables et une qualité d'aménagement tout en développant des services qu'un territoire de plus de 100.000 habitants est en droit d'attendre : équipements de santé notamment. L'Agglomération devra, en préalable d'un accroissement des capacités d'accueil, remettre à niveau ses équipements.

b. Désenclaver le Pays de Gex en travaillant sur les mobilités

D'une part, le développement du canton de Genève a des incidences sur les déplacements transfrontaliers mais aussi à l'intérieur des territoires français car, faute de pouvoir se loger près de son lieu de travail, les déplacements sont plus longs et plus impactant sur le climat.

D'autre part, la décision des autorités suisses d'interdire le stationnement au centre de Genève entraîne une obligation pour les collectivités françaises d'apporter une offre en stationnement suffisante sur leur territoire. Pays de Gex Agglomération se concentre donc sur l'offre de transports en commun structurants et sur les possibilités de rabattement en mode doux accompagnées par une densification autour des arrêts de transport en commun. Cette notion d'arrêts de transport en commun doit être reprise dans les PACA qui intègre uniquement la densification autour des gares du territoire suisse. Pays de Gex Agglo a en effet la volonté de réaliser des Parkings Relais aux abords de ce type de mobilité.

Pays de Gex Agglomération reconnaît par ailleurs la pertinence d'une politique ferroviaire sur son territoire en lien avec le territoire suisse mais demande à être partie prenante dans l'opportunité de programmer et développer un équipement ferroviaire. À plus court terme, elle a la volonté de travailler sur les connexions avec le Léman Express. L'Agglomération rappelle aussi la nécessité d'un barreau ferroviaire pour le fret permettant ainsi le développement de l'activité économique tout en limitant les émissions de gaz à effet de serre.

Enfin en ce qui concerne les projets routiers, elle a la volonté d'anticiper les impacts des connexions autoroutières avec les autoroutes suisses (échangeur de Versoix) et françaises (liaison avec l'A40 – Valserhône et Haute Savoie).

3. Les financements à conforter

Pays de Gex Agglomération estime qu'il est nécessaire de concrétiser les réflexions sur le fond d'agglomération afin de parvenir à une participation financière équitable entre les territoires, notamment sur les infrastructures de mobilité. Le financement des Parkings Relais doit être envisagé comme mesure d'urgence pour inciter à l'utilisation des transports en commun et faire face à la politique de Genève en matière de stationnement.

4. Les focus éventuels à mettre en avant

Le territoire gessien est particulièrement concerné par les infrastructures suivantes qui devraient faire l'objet de focus :

- L'aéroport en tant que source de nuisance mais aussi pourvoyeur d'emplois directs et indirects.
- Le CERN comme consommateur de foncier mais aussi pour son rôle dans le déploiement des réseaux de chaleur.

Pays de Gex Agglomération étant profondément attaché à la coopération transfrontalière, cette contribution traduit pleinement notre volonté de coconstruire avec l'ensemble de nos partenaires une vision équilibrée et partagée du territoire du Grand Genève.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le président

Patrice DUNAND

Bien à toi



Copie pour information à :

- Mesdames et Messieurs les vice-présidents et conseillers communautaires.
- Mesdames et Messieurs les maires.
- Mesdames et Messieurs les délégués auprès du Pôle Métropolitain.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS
Bâtiment Athéna -Technopole d'ARCHAMPS - 74160 ARCHAMPS

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre avril à vingt heures,

le **Conseil Communautaire**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois -ARCHAMPS-, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean CRASTES, Président.

Nombre de membres :
 en exercice : 49
 présents : 35
 procurations : 8
 votants : 43

PRESENTS : A RIESEN, M GENOUD, Nathalie LAKS, Nicolas LAKS, PJ CRASTES, A CUZIN, V LECAQUE, E ROSAY, M GRATS, M SALLIN, M MERMIN, C VINCENT, L VESIN, L DUPAIN, V LECAUCHOIS, J BOUCHET, M DE SMEDT, I ROSSAT-MIGNOD, D CHAPPOT, J CHEVALIER, JC GUILLON, D BESSON, P DURET, E BATTISTELLA, B FOL, A MAGNIN, H ANSELME, A AYEYB, M-N BOURQUIN, J LAVOREL, L CHEVALIER, L JACQUET, F DE VIRY, M SECRET, F BENOIT,

REPRESENTES : G ZORITCHAK par A RIESEN (procuration), C CACOUAULT par V LECAQUE (procuration), P CHASSOT par L CHEVALIER (procuration), S LOYAU par V LECAUCHOIS (procuration), G NICOUD par D BESSON (procuration), S DUBEAU par E BATTISTELLA (procuration), C DURAND par A MAGNIN (procuration), F GUILLET par F BENOIT (procuration),

Date de convocation :
 14 avril 2023

ABSENTS : S BEN OTHMANE, J-L PECORINI, S KARADEMIR, C BONNAMOUR, C MARX, C MERLOT,

Secrétaire de séance : Madame Carole VINCENT

Délibération n° 20230424_cc_amgt33

8.4 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

AVIS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS SUR LA VISION TERRITORIALE TRANSFRONTALIERE

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur Mermin, 1^{er} Vice-Président,

Contexte

La Vision Territoriale Transfrontalière sera un document cadre de l'aménagement du territoire du Grand Genève pour les années à venir. Les premières orientations et les propositions de focus (zooms territoriaux) abordées lors du cycle d'ateliers et des Comités d'Orientations Politiques en ce début d'année 2023 nécessitent un temps de travail à l'échelle du Genevois français pour une contribution collective et constructive.

Ainsi, les élus de la Communauté de Communes du Genevois ont souhaité exprimer leurs remarques par le biais de cette délibération qui sera annexée à la contribution du Pôle Métropolitain du Genevois Français à la Vision Territoriale Transfrontalière.

I- LA VISION TERRITORIALE TRANSFRONTALIERE A HORIZON 2050

a. Un modèle de projection démographique incohérent avec les enjeux de maîtrise de la croissance démographique et la limitation de l'artificialisation des sols

Les projections démographiques réalisées par l'OCSTAT se basent sur un prolongement du modèle de croissance actuelle et prévoient ainsi près de 400 000 nouveaux habitants à horizon 2050 au sein de l'agglomération franco-valdo-genevoise.

Les élus de la Communauté de Communes du Genevois tiennent à souligner que la projection démographique s'avère être incompatible avec les projets politiques portés par plusieurs territoires du Genevois français qui ont défini des objectifs de maîtrise de leur croissance démographique. Le Projet de Territoire de la Communauté de Communes du Genevois adopté en 2021 fixe un objectif de limitation de la croissance démographique moyenne à 2 % / an maximum entre 2021 et 2026 à l'échelle de l'EPCI. Par ailleurs, l'objectif visé à terme est bien de réduire progressivement le rythme de la croissance démographique en deçà de 2 % / an. Cette volonté politique de maîtriser la croissance est partagée par nos voisins. A ce titre, Annemasse Agglo, qui a adopté au sein de son SCoT un objectif de 1.2 % de croissance démographique annuelle moyenne à l'échelle de l'agglomération entre 2021 et 2032.

De surcroit, les nouvelles mesures réglementaires de la loi Climat-résilience de 2021 fixent un objectif de « zéro artificialisation nette » d'ici 2050. Effectivement, au regard du nombre projeté d'habitants et des réserves foncières disponibles après application du ZAN, il semble impossible de répondre à la demande future de logements.

b. Une croissance démographique en inadéquation avec les capacités du territoire et les enjeux environnementaux

Il est attendu une prise de conscience de la part du Canton de Genève afin que ce dernier questionne la capacité de son territoire à promouvoir un tel développement économique, alors que la part de logement qu'il prévoit de développer reste proportionnellement très faible. Les élus rappellent que le Genevois français est un territoire fini, aux capacités limitées, qui ne pourra pas accueillir indéfiniment les nouveaux habitants issus notamment de l'attractivité du Canton de Genève et qu'un équilibre emploi-logement doit être trouvé et ce pas seulement à l'échelle de l'agglomération transfrontalière. Effectivement, le modèle de développement territorial proposé, et notamment la répartition emploi/logement induirait des problématiques importantes de transition écologiques.

Tout d'abord, les externalités négatives engendrées par le développement de l'emploi sur Suisse doivent être considérées par le canton de Genève : la pollution générée par ces travailleurs qui ne pourront pas se loger sur Suisse, va à l'encontre des modèles de transition écologique que nous poursuivons tous. Les élus auraient également souhaité que les besoins énergétiques futurs soient traités dans la VTT afin de les évaluer au regard de la croissance démographique projetée.

Par ailleurs, ce modèle entrainerait un appauvrissement des ressources naturelles, et notamment de la ressource en eau disponible, qui de surcroit est fragilisée par des épisodes de sécheresse récurrents et des risques de pollution des nappes phréatiques. Dans les années à venir, on pourrait également assister à une accentuation notable de l'amplitude des variations journalières, et notamment une augmentation des débits de pointe dûe aux ruissellements instantanés et à la baisse du débit de base en particulier en période d'étiage. D'après les sondages thermiques de l'été 2022, les Températures Moyennes Journalières (TMJ) des 30 jours consécutifs les plus chauds sont supérieures à 19°C, soit des moyennes environ 5°C plus hautes qu'en 2015, ce qui induit un très fort réchauffement des eaux du territoire. A noter qu'en 2022, le débit de 30 affluents et cours d'eau sur le territoire de la CCG était inférieur à 5 litres par secondes soit sous le seuil du débit mensuel quinquennal et plus de trois quarts du débit des cours d'eau était en dessous du débit minimum biologique qui est la limite légale pour le maintien de la vie aquatique piscicole et des macroinvertébrés. Sur le territoire, plusieurs secteurs sont asséchés durant l'été et notamment l'Aire aval, l'Arande, le Nant de Ternier, le ruisseau de Chênex, ou encore le Vosogne amont.

L'artificialisation des sols a également des répercussions sur le ruissellement des eaux pluviales aux dépens de l'infiltration et de l'évapotranspiration. D'autre part, la poursuite d'une telle urbanisation du territoire engendrerait une augmentation des débits moyens mensuels dans les cours d'eau à l'aval des secteurs urbanisés, y compris en été. Le mitage du territoire menace également le maintien des zones humides qui jouent un rôle primordial dans la régulation naturelle des inondations, le soutien des cours d'eau en période d'étiage, la diminution des forces érosives ou encore la régulation des vidanges des aquifères.

La Communauté de Communes du Genevois possède 5 stations d'épuration (STEP) dont celle de Neydens qui est saturée. Le service eau et assainissement de la Communauté de Communes du Genevois a pu projeter à horizon 2050 les charges estimées sur les STEP du territoire de l'EPCI au regard de leur capacité, en tenant compte d'une croissance démographique à + 2 % par an soit 94 731 habitants à horizon 2050 (source : étude URBE0). Il apparait que l'ensemble des STEP du

territoire seraient en capacité à répondre à la demande en 2050, avec un total de 101 000 habitants. Par ailleurs, ces capacités d'assainissement induisent que l'urbanisation à venir du territoire doit strictement tenir compte de la structure du réseau d'assainissement.

c. Un modèle de territorialisation des emplois et des logements qui creuse les inégalités sociales et entrave le développement économique du Genevois français

Par ailleurs, les projections démographiques prévoient que deux tiers des futurs emplois seraient créés sur la Suisse et notamment le Canton de Genève. Finalement, ce modèle de territorialisation des emplois n'est qu'un prolongement des tendances actuelles, et qui par conséquent induirait un renforcement des problématiques économiques et de logement connues sur le Genevois français. A noter qu'aujourd'hui 9 404 emplois salariés sont recensés sur le territoire de la Communauté de Communes du Genevois pour 5 794 salariés, soit 40% des emplois inoccupés à ce jour.

Avec 62% d'actifs frontaliers, le territoire de la Communauté de Communes du Genevois connaît un écart très important entre le 1^{er} décile (10% les plus pauvres) et le 9^{ème} (10% les plus riches) avec une différence de 68 900 euros en 2020 (Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, *Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) en géographie au 01/01/2022*). L'indice de pauvreté (GINI) vient également appuyer ces faits avec une valeur de 0.372 sur le territoire de la Communauté de Communes du Genevois en 2019 contre 0.288 en Auvergne-Rhône-Alpes. De surcroît, l'indice d'intensité de la pauvreté de notre territoire est de 0.310, soit l'un des plus élevés du Genevois Français (Insee – *Filosofi*).

De ce fait, la poursuite d'un tel développement économique en Suisse corrélé à un relatif faible développement du logement viendrait accentuer les disparités sociales entre les ménages des territoires français frontaliers, d'autant plus que le coût de la vie est très élevé.

Le territoire de la Haute-Savoie connaît une hausse du nombre de ménages induite par une croissance démographique vigoureuse mais également par un contexte sociodémographique qui évolue : progression des petits ménages liée au vieillissement, ou encore aux séparations de ménages générant une augmentation des familles monoparentales. L'évolution du profil des ménages, mais également le coût des logements sur le territoire dans un contexte de fortes inégalités de revenu, nécessitent de diversifier l'offre des logements à produire pour mieux répondre aux besoins de la population. Le territoire de la Communauté de Communes du Genevois, connaît une carence en logement social qui se traduit en 2022 par 1 seule attribution de logement pour 4.8 demandes. Avec deux Communes soumises à la loi SRU, la Communauté de Communes du Genevois constate cette faiblesse de production de logements sociaux qui vient pénaliser les parcours résidentiels et le maintien des ménages à revenus moyens sur le territoire.

Les élus soulignent qu'au regard de la différence de salaire entre la France et la Suisse, le modèle de projection du nombre d'emplois sur Suisse apparaît comme un frein au développement de l'emploi productif sur notre territoire, qui correspond seulement à 3.6 % des revenus captés contre 8.1 % à l'échelle nationale et qui représente moins de 25 % des emplois du territoire (Source : INSEE, Etude Pacte Economique, PMGF).

La stabilisation des prix du foncier à un niveau très élevé ou encore les effets spéculatifs de l'emploi frontalier sur les marchés du logement viennent pénaliser le développement économique et le maintien des services à la population sur le territoire du Genevois français. De plus, les difficultés de recrutement dans les entreprises, les crèches et les EHPAD seraient davantage prononcées. L'une des ambitions de la feuille de route économique de la Communauté de Communes du Genevois est d'ailleurs de favoriser les polarités de centre-ville pour améliorer la couverture des besoins en non-alimentaire.

d. Les enjeux issus de la stratégie mobilité transfrontalière 2050 : mobilité pendulaire et transfert modal

Dans l'agglomération genevoise, la concentration de l'emploi et la diminution drastique de l'usage de la voiture, notamment sur le canton de Genève, vont inférer un report des externalités négatives sur le territoire français, particulièrement en termes de bilan carbone. Effectivement, le modèle de

développement proposé dans la VTT et la territorialisation de la croissance d'autre de la frontière tend à renforcer les déplacements pendulaires et l'ensemble des problématiques qui en résulte.

Puisqu'il est prévu une diminution théorique de 80 % du trafic individuel motorisé sur le Grand Genève à horizon 2050, se pose la question de la capacité des réseaux modes doux et des transports en commun à absorber cette demande et la capacité du Genevois français à financer la transition écologique de la mobilité (infrastructure, exploitation et gouvernance).

II - Le Périmètre d'Aménagement Coordonné d'Agglomération Rhône

Au regard des élus de la Communauté de Communes du Genevois, l'analyse faite du PACA Rhône laisse entrevoir qu'il s'agit du « poumon vert » ou de « l'espace de loisir » de Genève alors que ce territoire devait être considéré comme un écosystème à part entière où le logement, la nature, la mobilité ou encore l'emploi sont au cœur des préoccupations.

Par ailleurs les enjeux liés au développement du ferroviaire et la question de l'aéroport (nuisances sonores et émission de CO₂) sont traités à la marge dans la VTT.

a. Les 3 Scénarios plausibles de l'aménagement du territoire

Les élus de la Communauté de Communes du Genevois soumettent l'idée de réaliser un scénario inversé, qui illustrerait la nouvelle structure territoriale du PACA Rhône dans le cas où le canton de Genève connaîtrait un ralentissement de son développement économique.

• *Scénario 1 : Le projet d'agglomération prolongé et mis en œuvre*

L'objectif n'est-il pas de faire évoluer le modèle actuel de l'aménagement du territoire vers un modèle plus vertueux et durable ?

• *Scénario 2 : Le Grand Genève hyper-centralisé*

Puisque le Canton de Genève est tenu de garantir en tout temps un minimum de 8 400 hectares de surfaces d'assolement (SDA), ce scénario imposerait une densification extrême des espaces urbanisés genevois ce qui engendrerait de nombreuses problématiques telles que l'inacceptation sociale de la densité ou encore des coûts de démolitions et de réhabilitations élevés. Ce scénario propose donc de focaliser le développement sur les villes centres, ce qui remet en question l'animation territoriale globale et fige les polarités locales.

• *Scénario 3 : Les communautés rétablies et renforcées*

Ce scénario impose un renforcement accru des services publics dans certains bourgs ce qui semble complexe au regard des problématiques préexistantes relatives au maintien de ces services sur ces territoires, notamment dû à l'attractivité économique du Canton de Genève. Toutefois, le renforcement des polarités peut permettre des dynamiques plus vertueuses au sein du territoire transfrontalier.

De manière plus générale, il apparaît aux élus que la vision proposée dans les divers scénarios est quelque peu dépassée et devrait davantage tenir compte des nouvelles dynamiques telles que le développement du télétravail et son impact territorial notamment.

b. Mesures d'urgence

- *Gel sur toutes les ZA et Zones commerciales en-dehors des agglomérations centrale et régionales***

La CCG questionne tout d'abord la notion de « gel » des ZA et des Zones commerciales. Est-ce que cela induit le gel de toute construction, ou bien parle-t-on uniquement d'impossibilité d'extension ?

De plus la CCG tient à souligner qu'il existe une logique de besoins différents entre la zone commerciale, localisée en préférence à proximité des habitations, et les zones artisanales et productives préférentiellement localisées en périphéries des villes. En outre, cette volonté de centraliser le développement artisanal sur les agglomérations centrales et régionales telles que Saint-Julien ou Bellegarde, induirait un grand nombre de déplacements à l'échelle du territoire.

- ***Gel des projets routiers***

Cette mesure devrait être relativisée si le projet routier s'intègre dans une logique multimodale et permet ainsi le développement d'infrastructures de transports en commun, de modes doux ou encore de P+R par exemple.

- ***Interdiction du labour des terres agricoles et promotion de l'Agriculture de conservation des sols et de l'agroforesterie sur l'ensemble du territoire***

Les élus souhaiteraient que la rédaction de cette mesure d'urgence, tout comme les autres prescriptions, soit assouplie et précisée. Effectivement, les élus soulignent qu'il existe divers types de labour et que par conséquent cette mesure d'urgence doit être précisée et étayée avec l'apport d'éléments techniques précis.

- ***Gestion des eaux pluviales 100% à la parcelle ou à l'échelle du projet urbain***

Les élus rappellent que toutes les parcelles ne peuvent pas faire l'objet d'une gestion des eaux pluviales propre au regard de leur degré d'artificialisation.

- ***Planter des arbres dans les espaces urbains et développer les espaces verts d'hyperproximité dans les milieux urbains dépourvus***

Cette mesure a convaincu les élus, par ailleurs il est souhaité que les notions de biodiversité et d'écosystème soient également traitées. Dans ce cadre, il serait absolument nécessaire de faire apparaître dans la VTT les enjeux liés aux corridors écologiques par exemple.

De manière plus générale, les élus souhaiteraient que la notion de « gel » soit clarifiée dans les mesures d'urgence. Effectivement, il semblerait nécessaire de préciser s'il s'agit de figer temporairement les projets ou bien de les arrêter définitivement.

c. Focus

La CCG souligne l'intérêt de tenir compte de Saint-Julien-en-Genevois et Valleiry dans les zooms territoriaux du PACA Rhône. Afin de poursuivre la logique de hiérarchie territoriale inscrite dans les documents de planifications de l'EPCI, Viry en tant que commune la plus étendue et deuxième la plus peuplée du territoire de la CCG mériterait également un focus territorial.

Pour ces raisons,

LE CONSEIL DELIBERE

Article 1 : émet l'avis suivant sur la contribution de la Communauté de Communes du Genevois à la Vision Territoriale transfrontalière : Favorable.

Article 2 : invite le Pôle métropolitain du Genevois français à mettre en œuvre la Vision Territoriale transfrontalière cette délibération de la Communauté de Communes du Genevois.

- ADOPTE AVEC 3 ABSTENTIONS (Nicolas LAKS, Nathalie LAKS, M GENOUD)-

VOTE : POUR : 40

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3

Le Président certifie exécutoire cette délibération

Télétransmise le :

Publiée électroniquement le :

La secrétaire de séance
Carole VINCENT



Le Président,
Pierre-Jean CRASTES



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.

CONTRIBUTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BELLEGARDIEN A L'ELABORATION DE LA VISION TERRITORIALE TRANSFRONTALIERE_PACA RHONE

A. Introduction : Rappel des enjeux du Pays Bellegardien :

1 Positionnement stratégique (extrait PADD SCOT approuvé) :

Le Pays Bellegardien : Être La porte d'entrée Ouest du Grand Genève, identifié comme un acteur régional :

Le Pays Bellegardien affirme sa place au sein du Grand Genève pour **contribuer au fonctionnement et au rayonnement de l'espace transfrontalier.**

Son objectif est de renforcer les coopérations en prenant appui sur son **pôle de mobilité exceptionnel et son positionnement géographique d'interface** entre :

- l'espace métropolitain genevois et le massif alpin d'une part (Savoie et Haute-Savoie),
- le Jura, le Bugey et les espaces plus lointains mais influents telle l'agglomération lyonnaise d'autre part.

Plus qu'un espace connecté et de passage, le Pays Bellegardien se veut être un territoire **d'ouverture, de projection et de lien** où foisonnent **les initiatives culturelles et les solidarités.**

Le territoire tire parti de son **identité culturelle propre liée à son histoire**, pour valoriser sa capacité à **marier espace rural de montagne et espace urbain** par un **haut niveau de services et une accessibilité optimisée** (gare TGV, RER express, aéroport de Genève-Cornavin, 2 échangeurs autoroutiers...).

Il s'organise comme espace de **développement économique, résidentiel et touristique** qui capte, retient et organise des flux de toutes natures en affirmant son **authenticité.**

2 Enjeux stratégiques (extrait PADD SCOT approuvé 2020)

AFFIRMER UN POLE ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE DANS LE GRAND GENEVE

Le Pays Bellegardien renforce sa contribution économique dans l'espace métropolitain associant innovation, tertiarisation, accompagnement des mutations pour une valorisation de ses ressources économiques et de ses savoir-faire propres.

L'attractivité économique et résidentielle s'appuie également sur le projet de renforcement de l'offre touristique et de loisirs.

La politique touristique entend révéler les atouts du territoire pour une image renouvelée au profit des habitants et des entrepreneurs du territoire.

RENFORCER L'ATTRACTIVITE, LES SERVICES ET LA QUALITE DU CADRE DE VIE

Le Pays Bellegardien est un carrefour multiculturel d'influences géographiques.

Il s'affirme comme un territoire généreux et accueillant, offrant un cadre de vie attractif et dynamique aux habitants, actifs et touristes et répondant à la diversité de leurs besoins. Il met en oeuvre une politique volontariste et ciblée visant à accueillir des populations non pas par défaut mais par choix.

Pour cela, il développe une offre de services de niveau métropolitain différenciée par une montée en gamme, et organise son irrigation pour renforcer l'authenticité et la solidarité.

APPROFONDIR L'ORGANISATION DES TRANSPORTS ET DES DEPLACEMENTS

Autour d'un pôle de mobilité exceptionnel, le Pays Bellegardien reste un territoire rural de moyenne montagne.

Si organiser le rabattement sur le PEM (pôle d'échange multimodal) est incontournable, le fonctionnement du territoire passe également par une organisation des déplacements en lien avec les espaces voisins et l'espace métropolitain. La politique de déplacement intègre des mobilités alternatives et répond aux besoins d'irrigation et de solidarité sur le territoire.

S'ENGAGER DANS LA TRANSITION ENERGETIQUE PAR UNE GESTION DES RESSOURCES EXEMPLAIRE

Le Pays Bellegardien, de par son histoire et les ressources dont il dispose, est précurseur dans le domaine de la production d'énergie.

Il se veut exemplaire en matière de transition énergétique et met en oeuvre ses engagements dans la diminution des consommations énergétiques ainsi que la production d'énergies renouvelables : filières solaires, bois énergie, méthanisation.

Il met en oeuvre un aménagement permettant d'assurer un bon fonctionnement et la qualité de ses ressources par une gestion durable : la trame verte et bleue, ressource en eau, la limitation de la consommation d'espace, ressources du sous-sol et économie circulaire (limitation des émissions de gaz à effet de serre)

Cette gestion durable des ressources participe à l'adaptation au changement climatique et au bien-être et à la santé des habitants.

A l'horizon 2040 : près de 30 000 habitants, générant un besoin d'environ 3800 logements maximum en tenant compte du desserrement des ménages, des démolitions, de l'évolution et de la résorption de la vacance ainsi que de l'affectation des résidences secondaires.

Armature urbaine	Habitants					Logements					
	Population 2013	Poids en 2013 dans le territoire	Objectif Population 2040	Objectif Poids en 2040 dans le territoire	Evolution moyenne annuelle de la population souhaitée	Besoins en logements supplémentaires à 2040	Part de logements à construire en extension	Part de logements à remobiliser dans l'enveloppe	Nombre de logements à construire en extension	Densité moyenne en extension (logements / ha)	Consommation d'espace maximale (ha)
Pôle de Centralité	15 847	75,3%	22 460	76,3%	1,30%	2 876	18%	82%	503	30	17
Réseau Nord	2 380	11,3%	3 120	10,6%	1,01%	447	53%	47%	235	15	16
Réseau Sud	2 829	13,4%	3 852	13,1%	1,15%	545	50%	50%	272	17	16
SCoT du Pays Bellegardien	21 056	100%	29 432	100%	1,25%	3 868	26%	74%	1 010	21	49

Le Pays Bellegardien, dans son SCOT, souhaite conforter sa centralité (Valserhône) avec l'accueil de 75% de la population et 25% pour les « autres » communes, de même pour la localisation préférentielle des équipements, services et activités.

Cependant le SCOT et le PLUiH approuvés (décembre 2020-décembre 2021) ne prennent pas en compte le ZAN ni la charte Grand Genève en transition.

B. PACA RHONE : diagnostics et orientations (document de travail janvier 23)

1. Diagnostic :

Un « socle » de réflexion qui place le Rhône au centre avec une intégration forte des risques liés au réchauffement climatique : **Une approche nouvelle et constructive appréciée par les élus du Pays Bellegardien.**

extrait partiel du « socle » : Enjeux, opportunités, défis	Contribution : volonté/avis/ faisabilité
SOCLE MOBILITE	
Connexion en transport public structurant Pays Bellegardien –Pays de Gex	Volonté politique forte des élus du PB mais réalisation dépendante principalement de la volonté de la Région ARA en lien avec le PMGF
Prolongement de l'offre Léman express au-delà de Valserhône vers le Haut Bugéy et Seyssel/Culoz	Volonté politique forte des élus du PB, démarche faite auprès de la Région mais avis contraire de certains élus du Haut Bugéy
La ViaRhôna comme itinéraire MD structurant à valoriser	Volonté politique forte d'aménager un itinéraire connectant le pôle multimodal à la via Rhôna au sud (Corbonod/Seyssel) Etude réalisée , inscription dans OAP Mobilités à venir (2023-2024)+ recherche de financement...
Diminuer la place des TIM dans les zones habitées (trafic et stationnement)	Volonté de développer les itinéraires cyclables dans le pôle de centralité (programmation investissement à partir de 2024) Projet de Quartier durable « parc habité » de 600 logements connecté au TP et MD sur Valserhône

SOCLE URBANISTION /RISQUES	
Lier le développement urbain aux capacités d'assainissement	Développement 2023-2030 cadré sur les capacités d'assainissement disponibles (accord Etat-CCPB 2023)
Développer un programme ambitieux de préservation, renaturation et de valorisation des ressources en eau souterraines et de surface (PACA Rhône = PACA de l'eau)	Programme ambitieux d'actions de développement dans le cadre des contrats rivières sauvages et démarche GEMAPI par le SHR et le PNRHJ et la CCPB
Etre plus ambitieux sur la stratégie de préservation de la biodiversité notamment en lien avec l'agriculture	Volonté de développer cet axe à la fois avec les agriculteurs et les forestiers. recherche d'accompagnement et de moyens humains, techniques et financiers
Développer une offre touristique 4 saisons de proximité	Volonté forte des élus du PB transcrite dans le schéma de développement touristique et dans la charte signée avec le CD01 « montagne de l'AIN »

2. Scénarios:

Un objectif commun : **un développement urbain responsable qui répond aux objectifs de la transition écologique.**

COMMUNES PACA 2023 - PAYS BELLEGARDIEN - DÉPARTEMENT DE L'AIN - JUILLET 2023 - CRÉDIT PHOTO : GUYA / GETTY IMAGES / GUYA / GETTY IMAGES

5. ORIENTATIONS ET PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

SCÉNARIO II : PISTES DE RÉFLEXIONS POUR METTRE EN PLACE UN URBANISME VERTUEUX



Scénario 1: Le projet d'agglomération prolongé et mis en oeuvre

Scénario 2: Le Grand Genève hypercentralisé

Scénario 3: les communautés rétablies et renforcées

Orientations invariantes reprises dans les 3 scénarios

THEME	Proposition VTT	Avis/commentaires/ volonté CCPB
<u>Socle hydrologique et géographique</u>		
	Une attention à porter au niveau de la disponibilité en eau sur le Pays Bellegardien	Projet d'investissements sur le maillage de l'approvisionnement en eau potable sur le sud du PB (Michaille)
	Vers une plus forte considération des risques inondation / géotechniques dans les projets sur secteurs de fortes vulnérabilité (Nord et Sud du Pays Bellegardien)	PPRN réalisé sur Valserhône (Bellegarde et Lancrans) et Injoux Génissiat
	Une trame Rhône affluents amplifiée : instaurer un nouveau maillage territorial du socle par les affluents du Rhône, leurs épaisseurs boisées et les services écosystémiques rendus au territoire.	La trame Rhône/ Affluents naturellement « verte et bleue » est relativement dense (Valserine),elle sera renforcée notamment par des traitements paysagers en bord de Rhône : quartier d'Arlod
	Établir 2 boucles quotidiennes et pendulaires sur les balcons rhodaniens (pays Bellegardien)	Schéma cyclable récemment adopté aménagements programmés sur court et moyen termes malgré les contraintes du relief très fortes
<u>Risques hydrologique et géographique</u>		
	Instaurer des périmètres de gel autour des cours d'eau.	Le règlement du PLUiH interdit les constructions, remblais et dépôts de matériaux à – de 10m des cours d'eau. Possibilité de réduire à 4m si une étude démontre l'absence de risques.
	Interdire strictement toute imperméabilisation dans les secteurs soumis à pression hydrique.	Volonté de limiter l'imperméabilisation (règlement du PLUiH sur les surfaces de stationnement)
	Intégrer le temps long de l'adaptation des filières économiques, agricoles et forestières.	Inquiétude sur l'adaptation agricole au changement climatique : actuellement impuissance constatée car recherche d'acteurs locaux sur lesquels s'appuyer
<u>Socle périurbain et intra-urbain</u>		
	Diffuser des espaces verts (et d'infiltration naturelle des eaux pluviales) partout où cela est possible jusqu'au cœur des territoires urbanisés et de la ville (concept la « ville-éponge ») pour répondre aux recommandations de l'OMS et de la circulaire française du 08/02/1973.	Volonté de mettre en application ce principe sur le Bois Des Pesses ,et sur le futur quartier durable (Musinens) sur Valserhône
	Créer des espaces verts d'hyper-proximité et de sociabilisation dans les espaces les plus dépourvus du territoire	Volonté politique de diriger les investissements sur Valserhône sur les projets de renaturation/ nature en ville en ville : plantation arbres (60/an), aménagement berges du Rhône (2024-2026) friche GOYOT

	Faciliter l'accès des centres urbains vers les espaces agricoles et naturels disponibles en tant qu'espaces récréatifs et de rafraîchissement	Projet de parc agraire inscrit dans le plan directeur PSD Bellegarde 2030 entre Bellegarde et Châtillon sous l'A40 à étudier
	Limiter l'effet d'ICU	Volonté d'intégrer cette problématique dans l'aménagement du CV de Valsershône
	Vers des bâtiments résilients aux fortes chaleurs	Ainsi que dans la construction et la rénovation des futurs bâtiments
Socle agricole et productif		
	Maintenir les capacités de stockage par les sols en adaptant les pratiques agricoles du territoire (encourager l'ACS et l'agroforesterie) en complément de la démarche de sobriété énergétique et réduction des GES.	Volonté de développer cet axe à la fois avec les agriculteurs et les forestiers. Recherche d'accompagnement et de moyens humains, techniques et financiers : mais actuellement impuissance constatée Volonté de re- travailler sur le site de maraichage de Billiat aujourd'hui en quasi-déshérence
	Bien considérer la fonction protectrice des forêts pour le territoire (filtration de l'eau, maintien des versants, ...) et ne pas augmenter la pression sur leur écosystème	Massif forestier protégé dans le SCOT et le PLUiH (OAP trame verte et Bleue)
	Engager un nouvel « urbanisme » sur les territoires ruraux et intermédiaires favorisant des systèmes d'occupation du territoire plus « infiltrés » et témoignant d'une plus grande perméabilité entre les espaces productifs (forêts / agricoles), espaces naturels et espaces urbains	La majorité des territoires ruraux du Pays Bellegardien ont gardé un certain équilibre et une bonne perméabilité entre les espaces productifs (forêts / agricoles), espaces naturels et espaces urbains Une attention particulière est portée aux prescriptions des OAP rurales inscrites dans le PLUiH pour conserver et amplifier cette structuration /systèmes d'occupation
	Un travail à mener sur les zones de contact entre espaces ouverts, espaces de cours d'eau et espaces urbanisés : amplifier les frontages végétalisés, les cordons boisés (bocages, haies, ...), épaissir et ramifier les forêts de ripisylves des cours d'eau jusque dans les territoires urbains...	Un travail peut être mené sur Vouvray et Châtillon notamment (cordon boisé , frontages végétalisés. Limites espaces agricoles/ lotissements)
	Décliner des lisières agro-paysagères sur l'ensemble du territoire (protection des cultures en domaine privé, création de petits espaces verts variés supports d'usages en domaine public)	Difficulté de mise en œuvre : propriétés foncières privées , méthodologie etc..
	Considérer la structure des haies bocagères déjà existante dans le cadre des futurs projets agroforestiers ou de développement péri-urbains (prolongation des cordons boisés existants)	Difficulté de mise en œuvre : propriétés foncières privées , méthodologie etc
	Prioriser les projets agroforestiers et/ou de végétalisation au droit des corridors écologiques du PACA Rhône (dans une perspective de continuité et d'amplification des trames existantes)	Difficulté de mise en œuvre : propriétés foncières privées , méthodologie etc projet non prioritaire à ce jour

Risques socle productif (agriculture et forêt)		
	► Vers une plus forte considération des risques pesant sur l'écosystème forestier du territoire (affaiblissement des arbres du fait du réchauffement climatique, enjeu d'adaptation, impact économique important sur la production de bois, risque de libération massive de carbone en cas d'incendie...)	Dispositif « reconstruire la ressource forestière » , aides pour la replantation d'essences résilientes accordées par les CC et adhésion à Sylv'actes dans le cadre de la charte forestière
	Limiter les pressions humaines pour préserver écosystèmes - puits carbone	Prise en compte de l'OAP Trame verte et bleue dans le PLUiH
Urbanisation		
	Planifier et mettre en place une ville polycentrique, mixte et les territoires des courtes distances pour réussir la transition écologique et de mobilité, en renforçant les principales centralités	Le Pays Bellegardien, dans son SCOT, conforte sa centralité (Valserhône) avec l'accueil de 75% de la population et 25% pour les « autres » communes, de même pour la localisation préférentielle des équipements , services et , activités
	Rechercher un développement différencié et contextualisé des territoires (urbains, intermédiaires, de montagne)	Le PLUiH et notamment les OAP ont été construites dans cet objectif.
	Appliquer des recettes différentes selon les territoires. Les recettes dans les territoires urbains étant en grande partie déjà connues, il s'agit en particulier de rechercher des solutions innovantes pour les territoires intermédiaires et de montagne	Accord sur cette proposition : le focus PACA Rhône pourrait aborder/ étudier cette préconisation
	Contenir l'urbanisation dans les périmètres compacts, denses, bien desservis en TP et MD et respectueux des sensibilités paysagères	C'est l'ambition du SCOT et PLUiH , l'objectif ne sera pas totalement atteint à court terme
	Appliquer une densité minimale dans les zones développées, afin d'atteindre une certaine masse critique	Cette mesure est applicable au travers du SCOT et du PLUiH (préconisations/règlements)
	Placer les bonnes entreprises et services au bon endroit (activités et commerces), en lien avec les qualités spécifiques du lieu (rôle de centralité; desserte en TP, MD, etc.)	Accord sur cette proposition : volonté de développer les commerces et services en centre-ville mais volonté de développer un pôle secondaire commerces et services adossé à un nouveau quartier (OAP en Ségiat)
	Mettre à profit le potentiel de développement des secteurs-gares et des centres urbains / de bourgs, permettant de renforcer les localités existantes (liaisons attractives au centre, offre complémentaire, etc.)	Accord sur cette proposition reprise dans le SCOT : le focus sur Valserhône pourra aborder/ étudier cette préconisation
	Développer des zones d'activités industrielles qualitatives et «urbaines»: densité minimale, mixité et superposition des affectations, aménagements mettant la mobilité douce et les transports publics au premier plan, prise en compte de la proximité des cours d'eau et des conflits y résultants	Accord sur cette proposition : ces principes seront appliqués dans le projet futur de ZAE la PLAINE

	Scénario 1 CONTINUER À BÂTIR L'AGGLOMÉRATION MULTIPOLAIRE	Scénario 2 HABITER ET TRAVAILLER DANS LES TERRITOIRES INTERMÉDIAIRES, PLUTÔT QUE DE PENDULER VERS GENÈVE	Scénario 3 EMERGENCE DE NOUVELLES POLARITÉS DANS LES TERRITOIRES INTERMÉDIAIRES (COEURS DE COMMUNAUTÉS)
Urbanisme	<p>agglomération multipolaire, une bonne desserte en transports publics, agglomération régionale (Valserhône) dense et dédié aux mobilités douces ainsi qu'aux transports publics ; territoires intermédiaires : croissance très réduite concentrer les activités tertiaires et productives et les activités commerciales dans les urbanisations principales et dans le coeur des bourgs, proche des arrêts TC (gares et noeuds de bus) et en mixité avec l'habitat</p> <ul style="list-style-type: none"> - concentrer l'industrie, l'artisanat et la logistique sur des sites sélectionnés (gestion intercommunale) <p>Agglomération centrale: très dense, mixte, compact et bien équipé (y.c. dans les quartiers périphériques); renforcement du quartier sud sur le Rhône</p>	<p>Polarité complémentaire de Valserhône renforcée (parité emplois / habitants, profil propre p.ex. paysage d'innovation lié au patrimoine industriel existant)</p> <p>urbanisation concentrée dans des périmètres compacts et bien desservis: densités élevées, priorisation des mobilités douces et des transports publics.</p> <p>Croissance démographique concentrée dans les lieux très bien desservis en TP et MD ; gel (complet ou partiel ; temporaire) de la croissance démographique dans les territoires intermédiaires</p> <p>Valserhône: petite ville dense, moderne et dynamique.</p>	<p>Emergence de nouvelles polarités à environ 5000 habitants, pour former des coeurs / noyaux de communautés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les communautés avec un minimum de 10'000 habitants au total (regroupement de villages) - Des opportunités d'emplois à l'échelle de chaque communauté (hub de télétravail, emplois de services, emplois agricoles), concentrées sur les villages / bourgs coeurs de communauté (viry valleiry péron)
AVIS COMMENTAIRES	<p>Scénario tenable très proche du SCOT et PLUiH en vigueur. La commune de Valserhône dispose d'une capacité de densification à proximité du pôle multimodal et du réseau TP notamment sur les friches existantes. Elle est dotée d'un ensemble de services et d'équipements (éducatifs, sportifs, culturels, de santé) adaptés ou en cours de renforcement.</p> <p>Les sites économiques sont concentrés dans les PAE intercommunales. Le bilan des PC instruits après l'approbation du PLUiH</p>	<p>Scénario plus ambitieux en matière de densités mais tenable pour Valserhône. Le projet de quartier durable « Musinens » illustre cette orientation. Scénario compatible avec principe ZAN. Une analyse du devenir des villages devra être portée. Quid des activités économiques situées actuellement en milieu rural ?</p>	<p>Scénario non tenable sur le Pays Bellegardien car aucune polarité secondaire émergente à 5 000 habitants. Ce scénario concerne le Pays de Gex et le Genevois mais il devra être compatible avec le ZAN ?</p>

	montre que la proportion 75% pôle de centralité/25% ruralité est respectée		
	Volonté politique invariante : ne pas devenir un territoire-dortoir dépendant de l'économie du Canton de Genève et pour cela rendre le territoire attractif pour les entreprises (secondaires et tertiaires) et leurs salariés (notion d'«employabilité» du territoire). Objectifs quantitatifs : indice de concentration d'emploi stable entre aujourd'hui et 2050 (75%) et au moins 66% des emplois du PB sont occupés par les habitants du territoire en 2050.		
Mobilité	réseau de bus hiérarchisé, avec des rabattements sur le RER, les bus express interurbains et les centres réseau de Voies Vertes et de maillage MD vers les centres et les TP, en particulier le RER - de contrôles d'accès successifs	Valsérhône garanti une mobilité vertueuse du plus grand nombre et des nouveaux arrivants et aussi un très fort report modal avec le développement de nouvelles offres attractives de mobilité urbaine. Est-ce toutefois suffisant pour compenser les déplacements en voitures subsistants en région ? Le développement dans les territoires régionaux étant limité au strict minimum au profit des zones denses et mixtes dans le centre de Valsérhône, celui-ci permet de limiter au maximum la croissance des déplacements TIM dans l'agglomération.	Un développement urbain ciblé en région et concentré dans les centres existants et à revaloriser doit permettre de créer des communautés urbaines de taille suffisante pour favoriser un territoire des courtes distances sur l'ensemble de l'agglomération et ainsi réduire la longueur des déplacements en voiture et favoriser le report modal. Toutefois, il est indispensable que le développement urbain soit concentré autour des centres villageois et des TP, et donc mieux maîtrisé que par le passé
AVIS COMMENTAIRES	Ce scénario est envisageable si un effort financier est apporté dans les aménagements MD. (compétence commune et département) et réseaux TP urbain et interurbain (compétence AOM Région)	Ce scénario est envisageable si un effort financier est apporté dans les aménagements MD. (compétence commune et département) et réseaux TP urbain et interurbain (compétence AOM Région) quid de la mobilité en milieu rural ?	Ce scénario est envisageable si un effort financier est apporté dans les aménagements MD. (compétence commune et département) et réseaux TP urbain et interurbain (compétence AOM Région)
Paysage	Végétalisation des franges, des lisières et des zones de contact entre espaces ouverts et	un paysage naturel grande échelle plus propice à l'établissement d'un nouvel écosystème rural et agricole	La production agricole se réorganise progressivement

	<p>espaces urbanisés centres urbains, zones économiques. En milieu urbain, des espaces verts d'hyper-proximité dans les espaces les plus dépourvus et faciliter l'accès vers les espaces récréatifs et de rafraîchissement</p>	<p>qui ménage les sols par l'intermédiaire :de systèmes paysagers urbains / rural imbriqués, de parcelles en agroforesterie qui colonisent progressivement l'ensemble du coeur agricole localisé entre les centralité genevoise et de Valsershône, la généralisation de l'Agriculture de Conservation des Sols, un espace conséquent réattribué aux cordons boisés .</p>	<p>autour des bassins de populations et de consommation. Pour cela, on recrée des micro systèmes agricoles autonomes et imbriquées (des exploitations et fermes locales) Les petites communautés et micro systèmes agricoles sont séparés par la trame Rhône Affluent amplifiée et un système bocager et forestier qui s'épaissit et reconquiert certaines parcelles délaissées. Ces cordons forestiers protègent les cultures, rafraîchissent les tissus urbains des petites communautés et permettent la circulation des espèces animales et végétales à plus grande échelle (des massifs montagneux vers les vallées -</p>
AVIS COMMENTAIRES	<p>Ce scénario est applicable localement : Volonté de mettre en application ces principes sur le Bois Des Pesses, et sur le futur quartier durable (Musinens) sur Valsershône.</p> <p>Volonté politique de diriger les investissements sur Valsershône sur les projets de renaturation/ nature en ville en ville : plantation arbres (60/an), aménagement berges du Rhône (2024-2026) friche GOYOT</p>	<p>Ce scénario pourrait se traduire par exemple opérationnellement par l'étude du Projet de parc agraire inscrit dans le plan directeur PSD Bellegarde 2030 entre Bellegarde et Châtillon sous l'A40.</p> <p>Un travail pourrait être mené sur Vouvray et Châtillon notamment (cordon boisé, frontages végétalisés. Limites espaces agricoles/ lotissements)</p>	<p>Ce scénario de réorganisation de la production agricole n'est pas facilement opérationnel mais les élus expriment la volonté de re- travailler sur le site de maraichage communautaire de Billiat aujourd'hui en quasi déshérence.</p>

3. Les mesures urgentes : mesures urgents prioritaires retenues par les élus du Pays Bellegardien

Paysage, environnement, agriculture

- **Plantation de 1'000 arbres dans les territoires urbanisés** par an, comme événement public (inclut arbre dans l'espace public + renaturation/ agro-foresterie + parcs urbains).
- Lancer un programme pilote pour la mise en place **d'espaces verts d'hyper-proximité et de sociabilisation dans les milieux urbains dépourvus** (pour répondre à l'objectif OMS de 12m² d'EV à moins de 300m du logement).
- **Tester l'objectif gestion des eaux pluviales 100% à la parcelle** ou à l'échelle du projet urbain, réseau rejet au réseau, pour tous les nouveaux projets du PACA Rhône.
- **Les élus du Pays Bellegardien portent en priorité les investissements en matière d'énergie renouvelable comme le réseau de chaleur urbain à partir de l'unité de valorisation énergétique du SIVALOR, les futurs sites de parcs photovoltaïques.**

Mobilité :

- En complément des voies vertes d'agglomération, **développer des itinéraires cyclables attractifs pour relier les territoires intermédiaires entre eux et à l'agglomération centrale.**
- Développer les offres de loisirs de proximité.
- **Rendre l'offre TP lisible pour l'utilisateur en étendant l'uniformisation des informations de transports publics à l'ensemble du Grand GE** (plans de réseau) et en mettant en place un outil.
- Hiérarchiser et simplifier l'offre TP sur le territoire français (parcours plus directs au lieu de chercher à satisfaire le plus grand nombre, réaliser des terminus de ligne uniquement à des interfaces TP significatives, etc.

Urbanisation :

- **Gel du développement urbain autour des affluents.**
- **Gel / vérification et réorientation des grands projets urbains** (y.c. «coups partis») **vers des projets plus verts, avec moins de voitures et de voiries, et avec une diversité de produits immobiliers garante de mixité sociale et de communauté de vie à l'échelle du quartier.**

4. Focus :

- **Rhône** : la trame amplifiée Rhône-affluents ; focus exemplaire de l'inversion du regard dans la logique des orientations du socle paysage - environnement – agriculture

Un travail sur le périmètre linéaire le long du Rhône serait en cohérence avec le travail d'aménagement des berges du Rhône en cours.

- **Valserhône** :

Accent principal : valorisation du cœur urbain et des berges, rétablissement d'une dynamique économique de centre-ville :

projet de plan guide sur le centre-ville de Bellegarde en précisant les secteurs en mutation (friches gare, voies ferrées, ancien collège etc ...).

Sujets annexes :

- reconquête paysagère des quartiers périphériques économiques (p.ex. ZA Pierre Blanche).
- avenir urbain des quartiers périphériques résidentiels (Châtillon-en-Michaille, Vouvray) au-delà de l'accumulation de pavillonnaire.
- potentiel de développement de filières économiques locales (filiale bois, savoir-faire industriel productif à valoriser, tourisme).

Les élus du Pays Bellegardien rappellent que ces propositions témoignent de l'attachement à la pleine réussite de la Vision territoriale transfrontalière.

A Valsérhône, le 19 avril 2023

Le Président de la CCPB

Patrick PERREARD



Le Président à :

POLE MÉTROPOLITAIN DU GENEVOIS
FRANÇAIS

Monsieur CHRISTIAN DUPESSEY

15 AVENUE EMILE ZOLA

74100 ANNEMASSE



Objet : Vision Territoriale Transfrontalière / Contribution de la Communauté d'Agglomération de Thonon Agglomération.

Affaire suivie par : Valérie BOULLET

Service Urbanisme

v-boullet@thononagglo.fr

Tél. : 04.50.31.25.00

N/Réf. : CL/2023.003498

P.J. : Document de contribution des élus de Thonon Agglomération à la VTT

Ballaison, le **20 AVR. 2023**

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président,

Suite aux derniers ateliers PACA, et en vue du Conseil Syndical du 27 avril prochain, vous trouverez ci-jointe, une première contribution des élus de Thonon Agglomération à la Vision Territoriale Transfrontalière du Grand Genève.

Cette contribution demeure partielle et provisoire, ayant été convenu, suite à la Conférence des Maires du 11 avril dernier, que les élus poursuivraient et approfondiraient les réflexions sur cette contribution politique, à l'éclairage notamment, des documents stratégiques en cours d'élaboration à l'échelle de Thonon Agglomération (Projet de Territoire, PLUi-HM, etc.).

Veillez agréer, Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Christophe ARMINJON

Président



Toute correspondance devra être adressée impérativement à Monsieur le Président

Thonon Agglomération

2, place de l'Hôtel de Ville – BP 80114 - 74207 Thonon-les-Bains Cedex

Tél. 04 50 31 25 00 - accueil@thononagglo.fr - www.thononagglo.fr

Le présent document vaut contribution provisoire de Thonon Agglomération à la Vision Territoriale Transfrontalière, **étant convenu, suite à la Conférence des Maires du 11 avril dernier, que les élus vont poursuivre et approfondir les réflexions** sur cette contribution politique d'ici le mois de juin.

Les élus de Thonon Agglomération souhaitent en préambule :

- Reconnaître l'intérêt stratégique d'une vision spatiale et territorialisée du développement du Grand Genève à l'horizon 2050, qui doit aborder en particulier la question des équilibres territoriaux entre la France et la Suisse.
- Réaffirmer leur volonté de contribuer positivement à cette vision transfrontalière, sur des sujets partagés avec d'autres PACA, comme sur des sujets plus spécifiques au territoire de Thonon Agglomération au sein du PACA Chablais.

Cette contribution porte sur les attendus de la démarche, ainsi que sur des sujets de fond, dont les plus prégnants sont abordés ci-après.

■ Sur les attendus et le déroulement de la démarche

Les spécificités propres au territoire de Thonon Agglomération, ainsi que les études et réflexions engagées à son échelle sont à (mieux) prendre en considération dans la construction de la VTT :

- Il est rappelé que, de par sa position géographique, le territoire de Thonon Agglomération **occupe une position centrale en partie sud de l'arc lémanique**, qui justifie son « appartenance » au territoire du Grand Genève, mais tout autant, à celui couvert par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC : 62 communes / 3 EPCI) porteur du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

De ce fait, les élus de Thonon Agglomération portent leur regard et leur vision d'avenir non seulement vers l'ouest et l'agglomération genevoise, mais aussi côté nord (canton de Vaud), et surtout côté Est (Pays d'Evian / Val d'Abondance et au-delà, canton du Valais), territoires avec lesquels l'agglomération partage également des enjeux et des projets communs, tels celui du désenclavement multimodal du Chablais (routier, ferroviaire, lacustre).

- Thonon Agglomération s'est engagée dans l'élaboration de **plusieurs documents**, de nature et de portée juridique différentes, mais **qui traduisent des enjeux majeurs pour le devenir du territoire, à prendre en compte à l'échelle du Grand Genève**.
 - Le **Projet de Territoire**, en cours d'élaboration, affiche parmi 4 grand enjeux, celui de :
« *Faire territoire en adoptant une stratégie globale de coopération avec les territoires voisins à l'échelle de l'arc lémanique* ». Avec 2 défis :
 - *« *Inscrire l'Agglomération dans une **logique d'équilibrage à l'échelle de l'arc lémanique*** ».
 - *« **Organiser la gouvernance française au sein des instances franco-suisse**s ».
 - Le **Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat/Mobilité (PLUi-HM)**, en cours d'élaboration, et qui devrait être approuvé fin 2025 : Son diagnostic, réalisé en 2022, a permis de dégager des enjeux thématiques et transversaux, qui constituent le fondement des orientations d'aménagement et de développement durables de l'agglomération à l'horizon 2035.
Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADDi) du PLUi-HM est en cours de construction. Il devrait être débattu en Mai/Juin 2023 (en conseil communautaire, puis dans chacun des 25 conseils municipaux). L'apport attendu de ces débats justifie pour partie le caractère provisoire de la présente contribution.

La VTT devra intégrer cette « feuille de route politique » pour la planification du territoire de Thonon Agglomération, et prendre en compte en particulier, les équilibres et complémentarités des pôles communaux de son armature urbaine (déclinée de celle du SCoT).

- **D'autres documents,** existants ou en cours d'élaboration (et finalisés à brève échéance), attestent de l'engagement de l'agglomération dans la transition écologique :
 - Plan Climat (PCAET) et Schéma Directeur des Energies.
 - Etude des corridors écologiques.
 - Projet Alimentaire Territorial (PAT).
 - Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable.
 - Schéma Directeur Cyclable.
 - Etc.

- **Sur le déroulement et les suites** de la démarche :

Suite à l'atelier politique du 27 février dernier, et abondant dans le sens échanges entre élus du Genevois français, les élus de Thonon Agglomération souhaitent en particulier :

- **Que la Vision Territoriale Transfrontalière soit véritablement partagée,** c'est-à-dire qu'elle considère à leur juste valeur, puis traduit bien les enjeux spécifiques et aspirations des territoires du Genevois Français, face à un modèle de développement (de Genève) plus subi que consenti.

Le territoire de Thonon Agglomération ne doit pas, ne doit plus, être considéré comme une « variable d'ajustement » de la politique genevoise, notamment en matière de logements.

- Qu'il soit accordé et consacré **plus de temps aux réflexions et aux échanges politiques,** que ce soit : Entre les élus de Thonon Agglomération (de l'échelle communautaire aux échelons communaux), entre les élus du Genevois français, et avec les élus suisses.

... Et que soient restaurés des rapports plus symétriques entre les équipes techniques et les représentants politiques.

- Que dans cette optique, **la gouvernance** sur la construction de cette VTT, ainsi que **la programmation des réunions, soient plus claires, plus lisibles et mieux conciliables** avec l'agenda (déjà très chargé) des réunions d'instances des élus.

■ Sur certains des sujets de fond

D'une façon globale, les élus de Thonon Agglomération s'interrogent sur les **leviers et moyens mobilisables pour contenir, limiter, voire compenser les effets frontaliers** et les déséquilibres résultants.

- Sur les mobilités :

Il s'agit là d'une thématique prégnante pour Thonon Agglomération (qu'atteste la volonté de se doter d'un Plan de Mobilité intégré au futur PLUi-HM).

- En 1^{er} lieu, les élus de Thonon Agglomération réitèrent leur **attachement au projet de liaison autoroutière Machilly-Thonon, déclaré d'utilité publique, et dont l'opportunité n'est plus à questionner** (comme pouvait le suggérer le « rapport d'étonnement » produit par le bureau d'études mandaté par le Grand Genève). Cette nouvelle infrastructure, constitue un élément majeur du projet de désenclavement multimodal du Chablais, qui permettra, non seulement, d'améliorer et de fluidifier les liaisons au sein et via le territoire de Thonon agglomération, mais également :

- D'apaiser la traversée de certains centre-bourgs et d'en assurer le renouveau, en particulier sur la RD 903 et la RD 1005 ;
- De prévoir des mesures de compensation / d'accompagnement (canalisations des nuisances et impacts négatifs hors des tissus villageois, ...).
- **Le succès et l'apport du Léman Express** sur la fluidité et l'évolution des pratiques de mobilité sont indéniables, mais ce mode de transport vertueux touche à ses limites (fréquentation proche de la saturation), liées à l'infrastructure ferroviaire et au matériel roulant (voie ferrée unique, rame simple, contraintes foncières, ...).

Une étude ferroviaire a été engagée par le SIAC, qui pourrait éclairer les **réflexions multi-partenariales sur une stratégie ferroviaire optimale**, à intégrer à la VTT.

- En troisième lieu, les élus de Thonon Agglomération rappellent **l'importance du stratégique projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) sur la RD 1005**, qui implique également un approfondissement des **réflexions sur les rabattements, en particulier par les modes doux**, ainsi que sur les possibles mesures financières d'accompagnement.
- Concernant le **transport lacustre**, les élus de Thonon Agglomération souhaitent le **renforcement des navettes existantes**, mais aussi, de nouvelles lignes en direction de Genève.
- **Concernant l'aéroport de Genève-Cointrin** : Il est souhaité que ce sujet soit intégré aux réflexions du PACA Chablais, quant aux possibles solutions d'atténuation ou de compensation des nuisances du trafic aérien (trajectoires, horaires, fréquences, compensations financières, ...).

- Sur les emplois, les services et les logements :

Les **conditions pour pouvoir se loger ET travailler en France**, et notamment dans le Chablais, sont à aborder à l'échelle du Grand Genève ;

Parmi les possibles **sujets de réflexion pour renforcer l'attractivité économique des entreprises françaises, contenir la fuite de la main d'œuvre locale et ses effets induits** : La démobilité pendulaire (télétravail), la bilocalisation des entreprises, la qualité de vie « au et autour » du travail, ...

Le territoire peine également à accompagner la forte dynamique démographique, par un niveau suffisant et satisfaisant d'équipements et de services à la population, notamment pour l'accès aux soins : Sur ce point, l'hôpital universitaire cantonal de Genève, qui emploie de très nombreux frontaliers, pourrait-il envisager la prise en charge de patients justifiant de soins dans un grand centre hospitalier (au lieu de Grenoble ou Lyon) ?

Parallèlement, il peine à contenir le développement des surfaces commerciales, dopé par la zone de chalandise genevoise.

A cet égard, les élus de Thonon Agglomération souhaitent **que le Schéma Directeur d'implantation des entreprises (existant) soit élargi tout le territoire du Grand Genève, et intègre également l'implantation des surfaces commerciales ainsi que des équipements publics structurants**.

La question du maintien et du développement d'emplois attractifs pour les salariés en euros est indissociable d'une offre de logements à prix abordables, pénalisée par l'inflation des prix du foncier.

La question du rôle et de la part de Genève dans la production de logements mérite également d'être posée.

- Sur les ressources du territoire :

Le contexte de réchauffement climatique et les impératifs de transition écologique, traduits notamment dans la loi « Climat et Résilience » d'août 2021, imposent une **politique de sobriété et de gestion économe des ressources de nos territoires**, et notamment :

- De la **ressource en eau** :

Dans un contexte de stress hydrique croissant, la disponibilité et le nécessaire partage des usages de l'eau, constituent un facteur majeur de frein ou de conditions fortes au développement et à l'intensification urbaine.

- Des **espaces agricoles, naturels et forestiers** :

Considérant la vocation nourricière première des espaces agricoles, et les fonctions écologiques premières des espaces naturels et forestiers, la VTT doit intégrer la trajectoire « Zéro Artificialisation Nette » définie par la loi à l'horizon 2050, avec un objectif intermédiaire de division par deux de la consommation des ENAF (par rapport à la consommation de la décennie antérieure), qui sera traduit dans le futur PLUi-HM, en compatibilité avec les orientations du SCoT du Chablais (et notamment avec ses objectifs chiffrés).

- Des **matériaux** issus de l'exploitation du sol et des chantiers de construction :

La **gestion et les flux des matériaux et déchets liés à l'activité des carrières et du BTP** sont également à aborder dans la VTT.